



Club du Bouledogue Français

ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

AFFILIÉE À LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE



Régionale d'Élevage



Régionale d'élevage avec qualificatif et classement
Qualification pour le Challenge «Buste d'Or» 2027



VOURLES (69)

Amicale Vourloise d'Éducation Canine (AVEC) - Chemin de la Plaine - 69390 Vourles

Coordonnées GPS: 45°39'17"N - 4°45'20"E

Séance à l'extérieur, avec commodités et parking (Leroy Merlin)

Dimanche 29 mars 2026

Contrôle vétérinaire : 13h30
pour les Bouledogues Français absents de la séance
de BREATH et TAN

Début des jugements : 14h00
Juge : Mme TOMPOUSKY

Clôture des inscriptions le 13 mars

Tarifs d'engagement

- pour les classes jeune, intermédiaire, ouverte, vétérans, champion
 - 1^{er} chien 40 €
 - 2^e chien..... 30 €
 - chiens suivants (chacun)..... 20 €
- 10% pour les adhérents à jour de cotisation au moment de l'engagement sur Cédia
- Baby, Puppy (*chacun que le chien soit seul engagé
ou accompagne un autre chien engagé*) 20 €
- 10% pour les adhérents à jour de cotisation au moment de l'engagement sur Cédia

Aucun chien non déclaré à la DDPP ne sera admis dans l'exposition

Chien ne concourant pas,

accompagnant ou non un chien engagé à la RE : 10 €

catalogue officiel digital gratuit - Il n'y aura pas de catalogue papier.

La RE et la séance de BREATH/TAN seront annulées s'il y n'y a pas
au moins 20 chiens engagés.

**à partir de 9h00 - MEME SITE, en extérieur
SEANCE DE BREATH/TAN**

TARIF : 35 EUROS

12h à 13h30 : Repas à réserver sur Hello asso au plus tard le vendredi 13 mars

<https://www.helloasso.com/associations/club-du-bouledogue-francais/evenements/repas-re-vourles-mars-2026>

(paëlla + verre de sangria ou verre de limonade citron + café) : 15 € pour les non adhérents, 12 € pour les adhérents

Inscription uniquement en ligne sur cedia.fr

NB : Les inscriptions sont remboursables uniquement en cas d'annulation résultant d'une température supérieure à 25°, d'une décision préfectorale, ou si le nombre de chiens engagés est inférieur à 20.

**Mesures sanitaires : chien à jour de vaccination,
le carnet de santé pourra être demandé par le vétérinaire présent.**